

Notes d’allocution pour Scott Tessier, président-directeur général du C-TNLOHE
Considérations réglementaires pour l’atteinte de la carboneutralité
Conférence d’Energy NL de 2023, 31 mai 2023

Je remercie Energy NL de m’avoir invité à présenter un exposé au nom du C-TNLOHE, ainsi que mes collègues panélistes. Je tiens également à remercier le ministre Wilkinson pour son soutien et pour sa présence parmi nous aujourd’hui.

C’est un plaisir de présenter le point de vue de l’organisme de réglementation et d’entendre tant d’intervenants façonnant l’avenir d’un secteur fondamental pour notre qualité de vie.

Pour ceux qui ne connaissent pas l’Office, notre mandat est de servir d’organisme de réglementation indépendant des activités pétrolières extracôtières pour le compte du gouvernement fédéral et du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Ce mandat s’étendra à la réglementation des projets d’énergie renouvelable extracôtiers dès que les amendements législatifs exigés entreront en vigueur.

Je suis le PDG du C-TNLOHE depuis un peu plus de 10 ans.

Aujourd’hui, je vous propose de réfléchir à ce que les 10 dernières années pourraient nous apprendre sur ce qui nous attend, en évoquant certaines choses qui ont changé et d’autres qui ne devraient jamais changer.

Il y a 10 ans aujourd’hui, je prononçais mon premier discours en tant que PDG (à l’époque, j’étais président) du C-TNLOHE devant le Rotary Club de St. John’s. J’ai pris la parole pour la première fois lors de la conférence de la NOIA en 2014.

Dans les remarques que j’ai formulées lors de cette conférence, j’ai mis l’accent sur les cinq domaines d’intérêt en matière de sécurité extracôtère suivants :

- La formation et les compétences
- Les chutes d’objets et les quasi-accidents
- Les installations extracôtères vieillissantes
- L’amélioration de l’échange de renseignements
- Les normes mondiales

Les changements climatiques et la transition énergétique, ou dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, on pourrait plutôt parler d’élargissement, n’ont été mentionnés dans aucun de ces discours. Les sujets brûlants de l’époque en matière d’environnement étaient l’évaluation environnementale et la lutte contre les déversements d’hydrocarbures, qui restent des priorités aujourd’hui.

Les faibles émissions de carbone, le captage du carbone, la réduction des émissions, l’hydrogène et la sécurité énergétique n’étaient pas des sujets dont je parlais beaucoup il y a 10 ans.

Il s’agit toutefois de questions qui sont aujourd’hui au premier plan de l’intérêt public, dans le cadre duquel nous exerçons notre réglementation.

Nous nous préparons sur plusieurs fronts à l’élargissement susmentionné de notre mandat pour y inclure la surveillance réglementaire des projets d’énergie renouvelable en mer, notamment :

**Considérations réglementaires pour l’atteinte de la
carboneutralité**

**Notes d’allocution pour Scott Tessier, président-directeur
général du C-TNLOHE**

- en travaillant avec les gouvernements fédéral et provincial, nos homologues en Nouvelle-Écosse et nos collègues régulateurs dans le monde entier;
- en rejoignant le Global Offshore Wind Regulators Forum;
- en perfectionnant de manière opportuniste et systématique notre formation et nos compétences;
- en conseillant les gouvernements sur les modifications législatives et les règlements connexes;
- en soutenant l'évaluation régionale du vent de mer, menée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada;
- en élaborant nos propres processus réglementaires et notre propre boîte à outils, dans ce domaine.

C'est une période très excitante.

La place du pétrole et du gaz dans la transition et l'expansion énergétiques est un sujet trop souvent polarisé, politisé et simplifié à l'extrême.

Les organismes de réglementation doivent faire abstraction du bruit et se concentrer sur la science, les preuves et les voix crédibles pour déterminer ce qui est dans l'intérêt du public.

Le scénario de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoyant la carboneutralité d'ici 2050 prévoit que le monde utilisera encore environ 24 millions de barils de pétrole par jour en 2050, ce qui représente environ un quart de la consommation actuelle.

Le pétrole et le gaz seront nécessaires dans des applications non combustibles, telles que le plastique, les solvants, les lubrifiants et les cires, selon le scénario de l'AIE et le bon sens.

Le mois dernier, le Forum des politiques publiques a publié une étude selon laquelle même un arrêt progressif de la production de pétrole et de gaz au Canada comme moyen de parvenir à la carboneutralité dans ce pays entraînerait des coûts plus élevés pour l'économie sans bénéfice environnemental correspondant par rapport aux investissements visant à décarboniser le pétrole et le gaz, tels que le captage du carbone.

Au début de l'année, nous avons publié notre premier rapport annuel sur les initiatives de réduction des émissions, qui décrit les travaux entrepris par l'industrie pétrolière et gazière locale et d'autres acteurs en vue de réduire les gaz à effet de serre en amont et d'atteindre la carboneutralité.

Permettez-moi de prendre quelques instants pour quantifier ces émissions.

En 2020, la production pétrolière et gazière extracôtière en amont de Terre-Neuve-et-Labrador représentait 0,22 % des émissions totales du Canada et 16 % de celles de la province.

La production de pétrole et de gaz ici a représenté 1 % des émissions du secteur pétrolier et gazier en amont du Canada.

Mais l'extraction de pétrole et de gaz représentait près de 20 % du PIB de la province en 2021, soit près de 7 milliards de dollars, ce qui reste le plus important de tous les secteurs.

Bien sûr, l'industrie pétrolière emploie directement des milliers de personnes dans notre province en tout temps, avec d'importantes retombées économiques indirectes.

Que signifient donc toutes ces données pour l'intérêt public dans le cadre du mandat du C-TNLOHE aujourd'hui, et comment envisageons-nous l'avenir?

Lors de la conférence de la NOIA en 2014, j'ai parlé de notre nouveau régime foncier programmé, avec des promesses d'amélioration de la transparence, de la prévisibilité et de la contribution de l'industrie, avec un délai supplémentaire pour que les sociétés d'exploration mènent des évaluations géoscientifiques dans les bassins les moins explorés.

Considérations réglementaires pour l'atteinte de la carboneutralité

Notes d'allocation pour Scott Tessier, président-directeur général du C-TNLOHE

Je pense que les personnes qui connaissent bien ces questions soutiendraient l'idée que ces choses se sont produites et que les résultats ont été plutôt positifs.

Cependant, nous n'avons certainement pas assisté à une décennie de croissance incontrôlée des activités pétrolières dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, qui a un rôle important à jouer pour répondre aux besoins énergétiques du monde pendant de nombreuses décennies à venir.

Dans le cadre de notre régime foncier programmé, nous envisageons de réfléchir à la manière de refléter au mieux les réalités et les besoins du secteur de l'énergie au niveau mondial et national, y compris les considérations relatives à la sécurité énergétique et la volonté de parvenir à la carboneutralité.

En avril, nous avons donc annoncé des appels d'offres pour 47 parcelles dans nos régions est et sud-est de régime foncier, qui se termineront en novembre.

Au cours des 10 premières années que j'ai passées à l'Office, et pendant plusieurs années avant mon arrivée, un sujet de discussion perpétuel a été ce qui s'avère être un passage très progressif à une réglementation fondée sur le rendement.

Nous nous préparons sur plusieurs fronts, dans l'attente de la transition vers un nouveau Règlement-cadre en vertu de l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières.

Nous utiliserons les pratiques exemplaires et les leçons apprises dans d'autres compétences et lors de la transition antérieure vers le nouveau *Règlement sur la santé et la sécurité au travail* qui a suivi, à la suite des changements législatifs dans ce domaine.

Nous avons également très bien travaillé à la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, notamment par le biais du règlement découlant de l'évaluation régionale des forages exploratoires au large de l'est de Terre-Neuve. Les échéanciers et les pratiques environnementales qui en résulteront figureront parmi les meilleurs au monde.

Nous avons modernisé la boîte à outils réglementaire du C-TNLOHE dans l'ensemble de notre mandat grâce à plusieurs documents d'orientation à jour, d'initiatives novatrices en matière de numérisation et de mesures de transparence.

Kris a récemment partagé un rapport en ligne qui souligne l'importance de la sécurité qui doit rester primordiale tout au long de la transition et de l'expansion énergétiques.

Je le cite volontiers puisque je n'aurais pas pu mieux le dire moi-même : « Alors que les industries maritimes et extracôtières du pétrole et du gaz s'orientent vers de nouvelles technologies et de nouveaux processus qui contribuent à réduire les émissions de carbone, nous devons reconnaître et contrôler tout danger et risque supplémentaire introduit dans l'exploitation qui affecte la sécurité des personnes qui travaillent sur ces installations. » [traduction libre]

Dans le rapport auquel il fait référence, Knut Orbeck-Nilssen, PDG de DNV pour le secteur maritime, déclare : « Les nouvelles technologies, les carburants alternatifs et les systèmes numériques plus avancés offrent de nombreuses solutions, mais ils entraînent également une incertitude accrue et de nouveaux risques. Les règles, les procédures et les lignes directrices restent des éléments essentiels, mais elles ne signifient pas grand-chose si elles ne sont pas adoptées par l'équipage ou si elles ne sont pas ancrées dans la culture de sécurité d'une entreprise. Cela permettra de mieux connaître les obstacles à la sécurité et de mieux comprendre les nouvelles technologies. » [traduction libre]

Plus tôt, j'ai énuméré les cinq priorités de 2014 en matière de sécurité extracôtière. Si nous devons créer une nouvelle liste des cinq plus grandes priorités aujourd'hui, elle serait très semblable.

Bon nombre de ces préoccupations sont encore partagées par les organismes de réglementation du monde entier. Lors de la réunion annuelle de l'International Regulators Forum (IRF) en octobre dernier, l'ordre du jour comprenait des sujets familiers : la formation et les compétences, les enquêtes sur les incidents et les leçons apprises, et l'intégrité des biens.

Les organismes de réglementation membres « ont appelé l'industrie à garantir la sécurité physique et psychologique des travailleurs, l'intégrité permanente et à long terme des biens grâce à une gestion efficace de l'entretien, la prévention des événements de défaillance du confinement, une désaffectation efficace et opportune [...] et la garantie d'une main-d'œuvre formée et compétente ». [traduction libre]

Dans une récente déclaration publique, Anne Myhrvold, directrice de l'Autorité de sécurité pétrolière de la Norvège, a fait référence à l'augmentation des fuites d'hydrocarbures et des dommages structurels signalés sur le plateau continental norvégien en demandant : « Pourquoi les progrès ont-ils cessé et que peuvent faire les entreprises pour s'améliorer davantage? [...] Cette stagnation dure depuis longtemps et n'est plus suffisante. » [traduction libre]

Outre plusieurs des mêmes questions de sécurité dont nous parlons depuis 10 ans, les organismes de réglementation sont aujourd'hui de plus en plus confrontés à l'abandon et à la désaffectation, aux faiblesses de la chaîne d'approvisionnement mondiale découlant de la pandémie, et aux préoccupations en matière de sécurité énergétique mises en évidence par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Un travail important nous attend tous.

Alors que l'attention mondiale se porte sur la transition et l'expansion vers les énergies renouvelables, nous ne pouvons pas perdre de vue les principes fondamentaux d'une production pétrolière extracôtière qui est sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

Avant de conclure, j'aimerais souligner le décès récent d'un membre de la famille du C-TNLOHE. Ed Lannon a été responsable de la sécurité pendant de nombreuses années et a ensuite poursuivi sa carrière en tant que conseiller de l'industrie. Ed a laissé un héritage durable dans le domaine de la sécurité extracôtière et tous ceux qui l'ont connu se souviendront affectueusement de lui.

Je voudrais également rendre rapidement hommage à deux de mes collègues du C-TNLOHE, l'un récemment retraité et l'autre en voie de le devenir.

John Kennedy a pris sa retraite en tant que directeur des opérations il y a quelques mois, et Tim Murphy a entamé la transition de son rôle de directeur de la coordination en matière de réglementation et de l'engagement du public en vue de son départ à la retraite cet automne.

John et Tim sont bien connus de beaucoup d'entre vous. Ils ont contribué au succès du C-TNLOHE et, par extension, au succès du secteur pétrolier local pendant de nombreuses années. Tim a également été récemment intronisé au Temple de la renommée de la balle molle de Terre-Neuve-et-Labrador!

Tous deux sont des modèles absolus dans ce qu'ils font et dans la manière dont ils le font, et ils nous manqueront.

Je remercie John et Tim et je leur souhaite bonne chance.

Je vous remercie de votre attention. N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.